



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 60296

Texte de la question

M Rene Beaumont appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le role que les professeurs d'economie familiale et sociale jouent aupres des adolescents qui frequentent les lycees professionnels : education a la sante, education du consommateur, prevention, hygiene, secourisme. L'application de la reforme des lycees professionnels aura de graves repercussions sur l'enseignement de l'economie familiale et sociale. Dans les enseignements generaux obligatoires de chaque BEP, apparaitra une heure EFS, mais cela par classe entiere. La dispense d'un tel enseignement en classe entiere ne permettra plus d'atteindre les objectifs vises et n'allegera pas pour autant l'horaire des eleves (une heure classe entiere par semaine remplaçant une heure par groupe et par semaine). Par contre, cela tendra a diminuer le nombre des postes necessaires a cet enseignement. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les conditions de travail, que necessite leur matiere, soient preservees et que les postes soient maintenus avec, notamment, le dedoublement des classes en BEP. Il faudrait, dans ce but, s'en tenir aux propositions pour la renovation pedagogiques des lycees du 22 avril 1991, ou il est clairement defini la place de l'economie familiale et sociale dans les modules d'enseignement general, et generaliser l'enseignement de l'« hygiene, prevention, secourisme » a tous les bacs professionnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux horaires des classes de brevet d'etudes professionnelles fixes par l'arrete du 17 janvier 1992 pris dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee ont porte a une heure l'horaire hebdomadaire de l'economie familiale et sociale. Les precedents horaires, fixes par l'arrete du 25 juillet 1973 pour les brevets d'etudes professionnelles industriels, par des arretes de 1986 pour les specialites tertiaires, prevoient une heure par quinzaine d'enseignement de l'economie familiale et sociale dans les brevets d'etudes professionnelles industriels, une heure hebdomadaire avec dedoublement dans les sections tertiaires. Globalement, c'est par consequent un developpement de cet enseignement dont l'importance est ainsi reaffirmee, qui a ete souhaite puisque desormais tous les eleves de brevet d'etudes professionnelles doivent suivre un enseignement d'une heure par semaine dans cette discipline. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement general des brevets d'etudes professionnelles actuellement en preparation, l'economie familiale et sociale prend une nouvelle dimension, liee notamment a l'introduction de l'alternance dans ces formations. Elle comportera ainsi un volet correspondant a la vie dans l'entreprise (vie dans l'entreprise, legislation du travail, insertion professionnelle), souhaite par les milieux professionnels. D'autre part, dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee, un enseignement modulaire de trois heures hebdomadaires correspondant a une dotation horaire professeurs de six heures a ete introduit. Cet enseignement, qui part des besoins des eleves est dispense avec des effectifs reduits et doit porter sur l'enseignement professionnel en seconde professionnelle, sur l'enseignement general en terminale BEP. Cependant, la note de service no 92-164 du 25 mai 1992 concernant la renovation pedagogique des lycees a prevu pour l'EFS la possibilite que cette discipline d'enseignement general participe a l'enseignement modulaire sur l'une et l'autre annee compte tenu de sa dimension professionnelle. Cette disposition permettra de dispenser

aux élèves, en complément de l'enseignement donné en classe entière, un enseignement adapté à des problèmes spécifiques qui seraient mieux traités avec un effectif restreint d'élèves, en permettant un véritable dialogue. Des instructions ont été adressées aux recteurs afin qu'ils veillent à la prise en compte de l'ensemble de ces données dans la répartition des postes d'enseignants correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Ren](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60296

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3328